

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : État.	
Avis n° 2021-27		
Date d'examen: 15/09/2021	Objet : <b>Réalisation de relevés de coques dans la RNN du Banc d'Arguin (Gironde) et au sein de sa ZPI par le PNM d'Arcachon</b>	Vote : avis favorable sous conditions

Le CSRPN examine cette demande de relevés scientifiques au sein de la réserve naturelle nationale (RNN) du Banc d'Arguin, conformément à l'article 7 du Décret 2017-945 du 10 mai 2017 portant extension et modification de cette réserve, déposé par le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA).

La coque (*Cerastoderma edule*), espèce caractéristique d'habitats sableux d'intérêt communautaire listés dans l'annexe I de la Directive Habitat-Faune-Flore (1110-1 « sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à *Zostera marina* », et 1140-3 « Estrans de sable fin »), est une espèce à enjeux pour le PNMBA. Ses populations connaissent de fortes évolutions dans le temps, avec une diminution conséquente observée ces dernières années. Cette espèce est notamment ciblée par les pêcheurs à pied professionnels et récréatifs, sur différents sites du Bassin d'Arcachon.

Pour alimenter les connaissances autour de l'état et de la dynamique des populations de coques et répondre aux questionnements ayant notamment émergé dans le cadre de l'élaboration de l'arrêté relatif à la pêche maritime dans la RNN du Banc d'Arguin, le PNMBA a souhaité mettre en œuvre à partir de 2019 un suivi à l'échelle du Bassin d'Arcachon. Ce suivi contribue à l'étude des interactions entre les activités de pêche professionnelle et les richesses naturelles du Bassin d'Arcachon, pilotée par le PNMBA et réalisée en partenariat avec les comités régionaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde. Cette étude doit notamment répondre à l'analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000, valant évaluation d'incidences (article L414-4 du Code de l'environnement).

Dans le cadre du suivi de l'état et de la dynamique des populations de coques du Bassin d'Arcachon, le PNMBA souhaite réaliser des relevés à des fins scientifiques à l'intérieur de la RNN du Banc d'Arguin, y compris à l'intérieur des zones de protection intégrale (ZPI).

En séance, le PNMBA précise que la demande n'est formulée que pour 2022 dans l'attente de l'approbation du plan de gestion de la réserve. Le cas échéant d'autres demandes annuelles seront déposées.

#### **Le rapport présenté et les échanges mettent en évidence :**

- l'absence de relevés de paramètres environnementaux hors température et salinité réalisés à partir des balises de mesure de la RNN.
- l'objectif du projet est d'avoir un suivi des tendances des populations sur la base de relevés annuels répartis au sein du bassin d'Arcachon dans les sites et les habitats les plus favorables à la présence de coques. Une réflexion est en cours pour augmenter le nombre de sites échantillonnés mais l'étude est réalisée à moyen humain constant.
- cette étude s'inscrit dans le rôle du PNM d'améliorer les connaissances mais ne répond pas aux objectifs du plan de gestion en cours de la réserve.
- l'argumentaire de la réalisation de points de relevés dans les ZPI, comme zone témoin, serait à renforcer : la poursuite de prélèvements dans des milieux sensibles et sous protection forte interroge le CSRPN.
- l'ensemble des individus prélevés sont remis sur le substrat. Les autres espèces présentes dans l'échantillon sont identifiées et notées à l'exception des taxons dont la détermination est difficile (vers par ex). Ainsi dans le cadre du suivi dédié aux palourdes, les individus de coques sont également notés.
- la maille utilisée (1cm), évite l'écrasement des jeunes individus, mais exclut les recrues de l'année ce qui interroge sur la pertinence du suivi par rapport à l'objectif de suivis des tendances de populations.
- les modalités de prélèvement ont été revues par rapport aux anciens dossiers présentés en CSRPN et validées par

l'IFREMER.

- le risque d'écrasement d'individus par piétinement lors de l'échantillonnage n'est pas évalué dans le cadre de cette étude. Cette question est plus générale et concerne tous les prélèvements de coquillages et c'est une question à se poser.
- l'absence de prise en compte du rôle de ressource alimentaire joué par les coques vis-à-vis de certains oiseaux
- le PNM a l'obligation de communiquer ses résultats au Comité de gisement mais cette obligation ne doit pas devenir un frein pour la réalisation d'études scientifiques.
- la coque est une espèce pêchée, le contrôle de la pêche s'effectue sur la taille, une meilleure connaissance des populations permettra d'engager les réflexions sur les mesures de gestion pour l'exploitation.
- l'absence d'évaluation d'impact du piétinement sur les herbiers de zostères lors des relevés.
- l'absence d'analyse de la fonctionnalité du site vis-à-vis de l'écosystème.

► Le CSRPN N-A, réuni en CST-Bordeaux, formule un avis favorable sous conditions à la demande de réalisation de points de relevés dans la RNN du banc d'Arguin (dont en ZPI) :

- de **restreindre la période de prélèvements** : pas de prélèvement après fin février
- de **réduire** le nombre de points de relevés afin de minimiser les impacts sur les milieux
- de réaliser une étude statistique sur les différences ou non d'abondance en coques entre les secteurs en ZPI et hors ZPI
- de faire collaborer les différents intervenants réalisant des prélèvements scientifiques au sein de la RNN du Banc d'Arguin afin de réduire les dérangements.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Chabrol', with a large loop at the start and a horizontal line extending to the right.

Laurent CHABROL